

Code canadien du travail

Il est injuste, selon moi, de prétendre que les grèves ou, en l'occurrence, les lock-out, ont été utilisés de façon exagérée dans le secteur céréalier pour faire monter les salaires à des niveaux exorbitants, ce qui exerce des pressions injustes sur le système. A Thunder Bay, en réalité, et j'en parle en connaissance de cause, la Section locale 650 de ce syndicat a représenté avec sérieux les intérêts de ses membres, les travailleurs du commerce des céréales. Au cours de toute la période qui s'est écoulée depuis la fin de la Grande Guerre de 1917, il n'y a eu que trois grèves déclenchées par le syndicat. Cela témoigne de toute évidence du sérieux de celui-ci.

Si l'on reconnaît que le syndicat a été obligé à l'occasion de déclencher la grève au cours de ces années, et notamment il n'y a pas très longtemps, on admet en même temps que les relations industrielles dans ce secteur n'ont pas toujours été aussi bonnes qu'elles l'auraient dû. Je pense en particulier au fait que plusieurs sociétés cérésières de Thunder Bay ont essayé il y a deux ans de faire intervenir le gouvernement du Canada et le Parlement dans les relations industrielles, ce qui a été l'un des aspects les plus contestables de la situation.

Lorsque les relations industrielles sont rompues, on se trouve dans une impasse. Nous voulons que le syndicat et l'employeur agissent de façon responsable. Nous souhaitons que les deux parties se réunissent en toute bonne foi, que le syndicat examine les besoins de ses membres et tienne compte de la situation dans l'industrie, ainsi que de la possibilité pour celle-ci d'accorder des augmentations de salaire ou d'améliorer l'ensemble des avantages sociaux. Le syndicat prête à cette question l'attention qu'elle mérite, car après tout, s'il se trompe, cela risque de perturber l'industrie. Le syndicat disposera de ses propres ressources et il aura notamment à sa disposition des économistes et d'autres personnes qui l'aideront à formuler des propositions valables.

Par ailleurs, on s'attend à ce que les employeurs accordent toute l'attention voulue à la situation de leurs travailleurs lorsqu'ils cherchent à savoir s'ils ont les moyens de verser une augmentation salariale ou d'accorder de meilleurs avantages sociaux. L'idée qu'il faudrait entraver cette règle positive des relations de travail comme le propose le député, c'est-à-dire, en rendant les grèves et les lock-out illégaux, équivaut à imposer aux travailleurs une forme particulière d'esclavage qui, à mon avis, est inacceptable dans une société libre. Après tout, le droit de cesser de fournir ses services pour faire comprendre une objection à un employeur constitue indéniablement l'un des droits fondamentaux que les travailleurs ont toujours eus. Nier aux travailleurs le droit d'arrêter de travailler pour demander à leur employeur d'examiner leur situation ou de reconnaître que leurs salaires doivent être augmentés, est assurément contraire au genre de société libérale et démocratique que nous tentons d'édifier et de préserver au Canada et que la Charte des droits et libertés adoptée en 1982 visait certainement à renforcer.

On pourrait signaler en passant la décision déplorable des tribunaux qui ont refusé de reconnaître que le droit d'association et tout ce qu'il comporte est fondamental dans notre société. Les tribunaux ont refusé de reconnaître que pour que le droit d'association ait un sens il faut y inclure le droit de

grève, le droit de quitter son lieu de travail et de faire comprendre à l'employeur qu'il doit examiner la situation et améliorer les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail. Nier ce droit aux travailleurs, c'est les réduire à une forme d'esclavage.

Ayant grandi dans une ferme, je dirais que l'imposition de ce genre d'asservissement des travailleurs est particulièrement mal venue de la part des porte-parole des agriculteurs. Ces derniers, bien sûr, travaillent d'arrache-pied pendant une partie de l'année et, en particulier dans le cas des cérésiéristes, ils ont la possibilité de prendre une pause, de jouer au curling l'hiver ou de se livrer à quelque activité que ce soit. Exiger que les travailleurs des silos à céréales de Thunder Bay, de Vancouver, de Prince Rupert et de Churchill soient obligés de répondre à l'appel de leurs employeurs sans avoir jamais le droit de prendre un moment de répit afin de penser à ce qu'on leur impose n'est certes pas un principe que l'on voudrait proposer sérieusement.

Je pense vraiment que les députés conservateurs qui appuient cette proposition oublient les principes qu'ils ont préconisés si énergiquement dans l'opposition. Très souvent, ils se sont montrés les plus fervents défenseurs des droits du Parlement et des principes démocratiques. Refuser d'admettre les conséquences de ces principes, essayer de les refuser aux travailleurs de Thunder Bay et d'autres villes, semble être manifestement injuste, surtout lorsque prédomine ce genre d'ingérence dans les relations industrielles. C'est refuser le genre de respect que l'ancien président de la section locale 650 qui est actuellement président du syndicat national, Frank Mazur, a obtenu de cette société au fil des années et, quant à cela, le genre de respect qu'il éprouve pour un grand nombre de personnes de ce secteur avec lesquelles il entretient des rapports. Ils avaient établi de bons rapports, comme en témoigne le fait qu'il n'y a eu que deux arrêts de travail seulement en deux décennies. Le fait qu'il n'y ait eu que deux arrêts de travail témoigne de bonnes relations industrielles, ce qui me semble un véritable exploit.

• (2010)

Une des raisons pour lesquelles j'ai trouvé le lock-out et la grève tellement inadmissibles cet automne, c'est que les employeurs comptaient manifestement sur le gouvernement pour tirer leurs marrons du feu, pour essayer de sauver la situation, pour imposer quelque chose aux travailleurs. Nous ne devrions jamais faire cela. Nous devrions veiller à ce que la chose demeure entre les employeurs et les syndicats au lieu de travail sans ingérence du genre de celle que le député a proposée cet après-midi.

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame la Présidente, une grève a d'abord pour but de forcer l'employeur à se montrer raisonnable. Le but premier d'un lock-out est de forcer les employés à se montrer raisonnables. Le problème, c'est que de nos jours, si les grèves et les lock-out nuisent un peu à l'employeur ou à l'employé, ils nuisent surtout à des tierces parties.